

DÉCLARATION SUR L’HONNEUR – à remplir et à signer (obligatoire)

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit à une **assurance scolaire et extra-scolaire** pour les conséquences des dommages que mon enfant pourrait subir où causer à autrui.

☐ Oui

☐ Non

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,.....responsable légal de l'enfant , certifie l'exactitude des renseignements.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d’inscription et des règlements intérieurs (accessibles sur les sites de la ville). Je déclare accepter les modalités de fonctionnement.

FAIT à le.....

- Documents à fournir obligatoirement pour une 1ère inscription:**

 - Photocopie du carnet de santé pages vaccinations
 - Attestation CAF, MSA ou autre caisse (du morbihan) de moins de 3 mois indiquant le numéro d'allocataire
 - RIB +Autorisation prélèvement jointe si vous optez pour le prélèvement automatique
 - Pour les non-allocataires : se rapprocher de la Direction Éducation Enfance Jeunesse

Signature du responsable légal

« Lu et approuvé »



DOSSIER UNIQUE FAMILLE
Accueil de loisirs / Restauration scolaire/
Accueil périscolaire/ Séjours/
Espace Jeunesse

Dossier à retourner dès réception

ANNÉE SCOLAIRE : 20.. / 20..

Nom et Commune de l’École :

Niveau scolaire de l’Enfant (ex : GS, CP...) :

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM :

Né(e) le : / / à Sexe : F – M

Adresse de l'enfant :

.....

1 - RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE LÉGAL 1 :	RESPONSABLE LÉGAL 2 :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom:
Qualité (père, mère, tuteur....) :	Qualité (père, mère, tuteur....) :
Adresse (si différente de l'enfant)	Adresse (si différente de l'enfant)
.....	
Tél portable :.....	Tél portable :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Tél Travail :	Tél Travail :
Mail :	Mail :

J'autorise la ville d'AURAY à accéder à mon quotient familial sur le site de la CAF et fournis mon n° Allocataire (caf du morbihan):..... Nom du bénéficiaire :.....

☐ Autres à préciser : (MSA, CMAF).....

2 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant : Tél :

• PROBLÈMES PARTICULIERS à signaler (ex: asthme, allergies, convulsions...) :

Si traitement, précisez lequel :

(joindre un certificat médical avec ordonnance OU mise en place obligatoire d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé)

Prise autonome uniquement pour les adolescents: Oui Non

Autres recommandations utiles des parents : (ex : port de lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, ...) Précisez

Votre enfant a-t-il des besoins spécifiques, qui nécessiteraient des adaptations ? Oui Non Situation de handicap : Oui Non Si oui, bénéficiez-vous d'une AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ?

Si oui, pour mieux préparer l'arrivée de votre enfant au sein de nos structures municipales (accueils périscolaires, accueil de loisirs du mercredi et des vacances, temps méridien, séjours...), nous vous inviterons à un temps d'échange avec les professionnels de la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

3 - INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE (écoles publiques et Diwan): 2 possibilités

A) Possibilité 1 :

La famille choisit les jours fixes pour lesquels un repas sera commandé pour l'enfant (cocher les jours ci-dessous)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Cette semaine type sera reconduite toute l'année scolaire

Si votre enfant commence en cours d'année scolaire, merci de préciser la date :

B) Possibilité 2 :

La famille choisit l'inscription occasionnelle pour une fréquentation irrégulière de l'enfant au service de restauration scolaire. Les modifications de réservation des repas se font sur l'Espace Citoyens. Il est également possible de le faire par mail à clsh.arlequin@ville-auray.fr ou par téléphone au 02 97 24 36 76.

En cas d'annulation : merci de vous référer au règlement intérieur de la pause méridienne

C) Particularités : Si votre enfant a besoin d'un menu sans porc (seule particularité prise en compte par le prestataire), veuillez cocher la case

4- INSCRIPTION AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (garderie matin et soir)

Aucune réservation n'est nécessaire.

5 – RÉSERVATION AUX ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS ET PETITES VACANCES

Les réservations se font en ligne via l'Espace Citoyens ou sur place au service administratif.

6 - AUTORISATION DE SORTIR SEUL

- Oui, mon enfant peut rentrer seul à la sortie des accueils de loisirs
Non, mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, je m'engage à venir le chercher

7– AUTRES PERSONNES QUE LES PARENTS à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à prendre l'enfant

Nom et prénom des contacts	Lien avec l'enfant	N ° de téléphone

8- AUTORISATIONS DIVERSES

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées par le service ainsi que les activités pouvant nécessiter un déplacement.

Oui Non

J'autorise le service à filmer- photographier mon enfant lors des activités ainsi qu'à publier ces images exclusivement sur les supports imprimés (magazine Vivre Auray, flyers, affiches etc.) et digitaux (réseaux sociaux, site internet, etc...)de communication et d'informations de la ville d'Auray.

Oui Non

J'autorise le service à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ou d'hospitalisation

Oui Non

INSCRIPTION ESPACE JEUNESSE (à remplir uniquement pour les enfants à partir du CM2)

L'espace jeunesse peut accueillir les enfants à partir du CM2. Un temps passerelle leur est dédié le mercredi matin hors vacances et un programme spécifique CM2- 6ème leur est proposé pendant les vacances.

Temps spécifique du mercredi matin pour les CM2 :

J'autorise mon enfant à participer aux activités passerelle du mercredi de 9h30 à 12h00 (si pas inscrit à l'Accueil de loisirs Arlequin) Oui Non

Autres autorisations :

J'autorise mon enfant à venir s'inscrire seul Oui Non

J'autorise mon enfant à partir seul en journée Oui Non

J'autorise mon enfant à partir seul en soirée Oui Non

* Ces autorisations peuvent impliquer des déplacements improvisés ou planifiés dans la commune mais aussi en dehors de la commune. Le service jeunesse souhaitant favoriser l'autonomie du jeune ne vérifiera pas que les parents sont au courant des inscriptions de leurs enfants en cas d'autorisation. En cas de 3 absences non prévenues par le responsable légal, cette autorisation sera annulée.

L'espace jeunesse peut accueillir à partir de la 6ème, avec un accès à la salle de jeux et à la salle de sport, entrée et sortie libre.

J'autorise Mr ou Mme à inscrire mon enfant.

Numéro de téléphone du jeune :